

Du Service Economie Emploi de Roche aux Fées Communauté	Destinataires : Professionnels secteur CHR (Cafés Hôtels Restaurants), Tourisme, Culture, Sport et évènementiel
Mise à jour du mémo le : 04/05/2020	
Objet : Mesures de soutien pour les secteurs d'activité CHR-Tourisme-Culture-Sport-Evènementiel – COVID 19	

La lutte contre le coronavirus crée une situation sans précédent, l'activité commerciale est bouleversée. Cette page vous guide pour utiliser aux mieux les dispositifs mis en place.

Comment maintenir une activité économique ?

- **Les outils numériques** pour continuer son activité à distance, pour actualiser ses informations sur un site internet, pour communiquer avec ses clients, quels outils et plateformes utiliser ?
Infos pratiques :
<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commerçants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique>
- **Optez pour le drive ou la vente à emporter !** Pour freiner les effets de la crise vous pouvez mettre en place un système de vente à emporter ou de drive pour garder le lien avec la clientèle.
Des plateformes existantes pour se faire connaître et vendre en ligne :
<https://www.moncommerce35.fr/rejoignezmoncommerce35>
Le guide des précautions à prendre : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-guide-des-precautions-sanitaires-livraison-repas#>
- Coup de cœur du service Eco « **J'aime mon bistrot** » !
Une plateforme de soutien en ligne qui permet aux habitants consommateurs de régler un bon utilisable en post confinement permettant ainsi d'apporter de la trésorerie aux établissements : <https://www.jaimemonbistrot.fr/>

Cesières initiatives ne suffisant pas toujours - Les mesures spécifiques d'aides financières pour les entreprises du secteur CHR-Tourisme-Culture-Sport-Evènementiel (communiqué de presse du gouvernement du 24 avril)

- **Fonds de solidarité** : Un 1^{er} volet correspondant à une aide de 1500 euros réservée aux TPE pour les mois de mars et avril et un 2^e volet abondé par la Région pour les situations les plus difficile (max de 5000 euros). https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf
Important : Prolongation de ce fonds au-delà du mois de mai et rehaussement des seuils d'éligibilité au dispositif : de 10 à 20 salariés ETP, de 1 millions à 2 millions de CA. Le plafond du volet 2 est augmenté à 10 000 euros.
- **Charges sociales et fiscales** : Exonération automatique des charges sociales pour les entreprises des secteurs concernés (PME, TPE) de mars à juin.
Dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales pour un report de la CFE et une exonération de la part forfaitaire de la taxe de séjour pour l'année 2020.
- **La possibilité de recourir à l'activité partielle sera prolongée avec un assouplissement permettant d'utiliser ce dispositif de manière individualisée par salarié** : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-emplois/chomage-partiel-activite-partielle/article/fiche-activite-partielle-chomage-partiel>
- **Loyers** : Les principales fédérations de bailleurs ont été appelées à annuler les loyers commerciaux pour la période administrative de fermeture.

- **Aide exceptionnel des partenaires HCR santé/prévoyance** : exonération des cotisations des régimes conventionnels santé/prévoyance et dotation pour les plus fragiles.
<https://www.hcrprevoyance.fr/rubrique.php?page=%2031%20https://www.hcrsante.fr/covid-19.html>
- **Prêt Tourisme par BPI France** : sont éligibles les TPE-PME du secteur du tourisme au sens large (hébergement, restauration, loisirs, voyage.). Il s'agit d'un prêt sans garantie pour une durée modulable allant de 2 à 10 ans : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Tourisme>
- **Prêt garanti par l'Etat** : <https://umih.fr/export/sites/default/content/media/pdf/2020/circulaire-coronavirus/pret-Etat/Fiche-produit-Pret-garanti-par-lEtat.pdf>
- **Fonds Covid Résistance** abondé par les collectivités locales bretonnes pour permettre d'apporter une avance de trésorerie aux établissements n'ayant pu accéder au PGE et ayant touchés le fonds de solidarité. Demande sur BPI France (en cours de montage concernant Roche aux Fées Communauté)

Rendez-vous le 14 mai : un point d'étape avec les syndicats et le gouvernement sera mené et d'autres mesures devraient être accordées comme la mise en place d'un Fonds d'Investissement spécifique.

Pour plus d'informations consulter l'UMIH : <https://umih.fr/fr/IUMIH/index.html>

Focus sur le secteur culturel, voir le site de la DRAC : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Actualites/Crise-sanitaire-les-mesures-en-soutien-au-secteur-culturel>

Ne restez pas seul.e avec vos interrogations et inquiétudes !

Les équipes du service Economie-emploi de Roche aux Fées Communauté sont mobilisés pour vous informer :

- **Amandine LE BRAS** Responsable Service Economie Emploi
06 98 52 19 57 amandine.lebras@ccprf.fr
- **Maud BATAILLE** Manager Espace Entreprises/Emploi La Canopée
06 67 35 66 00 maud.bataille@ccprf.fr

Plus d'infos

<http://www.cc-rocheauxfees.fr/accueil>

<https://www.lacanopee.bzh/>